

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-557/SG/FP accordant un congé annuel à un administrateur civil.et le plaçant en position de mission

n° 71-557/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
14 avril 1971

Numéro JO
n° 8 du 26/04/1971

Date du numéro
26 avril 1971

TEXTE INTÉGRAL

Un congé annuel de deux mois pour la période du 26 Juin 1971 au 25 août 1971 inclus, à passer à Locquirec (29 Nord), est accordé à M. Michel Rousseau, administrateur civil de 1° classe, 7° échelon (indice nouveau majoré 737, groupe I), Directeur du Port de commerce de Djibouti (Ministère des Travaux publics et du Port). À l'issue du congé prévu à l'article 1er, M. Michel Rousseau est placé en position de mission en Métropole pour la période au 26 aout 19/1 au 11 septembre 1971 inclus.